

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 015**

**Date de convocation 2 Novembre 2015
Date d'affichage 2 Novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vendredi 9 novembre 2015, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Christine GAUCHER, Aziz AMANAR, Ophélie VAN ELSUWE, Alain MALLET, Danielle DENIS, Adjoints au Maire, Catherine TAMPERE, Laurence MAUGERY, Julien VIGNOULLE, Roselyne LENTE, Benjamin PIRES, Yves DORION, Béatrice LEFEVRE, Jean Claude BARBERY, Farid BACHIR, Pierre DOISE, Sabrina MOULIOM conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Jean François BAILLY (procuration à Aziz AMANAR), Gaëlle VERITE (procuration à Dominique DELION)

Etaient absents : Corinne LOTH, Marie GAUTHIER, Philippe BURNER, Christian HUGONET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre à la séance à 20 h 15 .

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2015 est approuvé :

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	19
Pour :	19

Danielle DENIS a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1 / LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'INSEE nous informe que les dates du prochain recensement de la population ont été fixées du 21 janvier au 20 février 2016.

Afin de procéder au travail de collecte des renseignements, 5 agents recenseurs et un coordonnateur doivent être désignés.

Le Conseil Municipal doit autoriser monsieur le Maire à les nommer par arrêté individuel, et fixer le tarif de la rémunération des acteurs engagés dans le recensement.

Le maire propose de fixer la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

Feuille de logement : 1,75€

Bulletin individuel : 1,15€

Séance de formation : 50 €

Madame MOULIOM demande sur quels critères les agents recenseurs vont être recrutés ?

Monsieur le Maire explique que chaque agent devra posséder un téléphone portable car le recensement peut être réalisé de manière dématérialisée et les agents recenseurs en seront informés par SMS. L'agent devra avoir le sens de la confidentialité et ne pas être trop jeune pour pouvoir être admis chez les personnes recensées, en particulier, les personnes âgées.

Madame LEFEVRE demande pourquoi l'indemnité de formation a été fixée à 50€ ?

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une indemnité forfaitaire destinée à couvrir les frais de transport pour se rendre à la formation qui doit de dérouler dans un périmètre relativement proche de Rantigny et précise qu'il s'agit d'un forfait.

Ce rapport est adopté

Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	19
Pour :	19

2/ SPLA – SAO- PRISE DE PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Le 3 juillet 2009, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont décidé la transformation de la société d'économie mixte SEMOISE, en SPLA, dénommée SAO conformément aux dispositions de l'Article L.327-1 du code de l'urbanisme.

Cette forme de société anonyme se caractérise par le fait que son capital doit être composé exclusivement de collectivités territoriales

Du fait de ce statut particulier, la SPLA peut travailler avec les collectivités qui en sont actionnaires dans le cadre des règles « in house », c'est-à-dire en échappant aux règles de mise en concurrence.

Pour pouvoir bénéficier de ces facilités, la collectivité doit être actionnaire de la SPLA.

Aussi, il est proposé que la commune de Rantigny se porte acquéreur auprès du département de l'Oise de 1163 actions, d'une valeur nominale de 2,15 €, soit 2.500,45 € (étant entendu que la collectivité supportera en sus les frais fiscaux liés à la cession des droits sociaux-cerfa 2759)

Le maire propose

D'approuver les statuts de la SPLA SAO fixant le capital social à 2 004 015 € et la valeur nominale de l'action à 2,15€.

D'approuver le principe d'une participation de la commune de Rantigny de 2500,45€ dans la SPLA SAO.

De désigner le Maire, Dominique Delion, pour représenter la collectivité à l'assemblée spéciale des actionnaires de la SAO, ainsi qu'à l'assemblée générale de la société et monsieur Alain Mallet, comme suppléant.

D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Madame MAUGERY demande des explications sur le montant de la participation.

Monsieur le Maire explique qu'elle est calculée en fonction de la population.

Madame LEFEVRE demande s'il est possible de récupérer notre participation , le cas échéant ?

Monsieur le Maire explique que s'il y avait une dissolution de la SAO on récupérerait la quote part de notre participation valorisée au jour de la dissolution et que la SAO est le seul service du Département géré sous forme de société.

Ce rapport est adopté

Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	19
Pour :	19

3) DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU POS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-13,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 avril 1980 approuvant le Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal, révisé le 10 octobre 1995 et le 27 mars 2001, et modifié le 27 novembre 2007.

VU la délibération en date du 23 juin 2015 informant les membres du Conseil Municipal de l'intérêt d'engager une déclaration de projet et la mise en compatibilité du POS en vue d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2 NAe située au lieu-dit « Les Dix Mines » et permettre l'accueil de nouvelles activités économiques sur la commune, sur des terrains situés en bordure de la RD 1016 dans la continuité nord de la zone commerciale existante.

CONSIDERANT les nouvelles législations en vigueur (lois Grenelle 2, d'Accès au Logement pour un Urbanisme Renové...) qui promeuvent, par de nombreuses dispositions, la lutte contre l'étalement urbain et une réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

CONSIDERANT que les motifs qui avaient justifié l'inscription au POS d'une zone NAe d'une surface importante (environ 30 ha) au nord-ouest du territoire communal puis son ouverture à l'urbanisation sur une grande partie (reclassement en secteur 1 NAea) ne sont plus pertinentes aujourd'hui.

CONSIDERANT la volonté communale de maîtriser son développement urbain à court terme et de redéfinir de manière globale ses objectifs de développement dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, en cours.

CONSIDERANT l'intérêt de compléter les objectifs poursuivis dans le cadre de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du POS afin de maîtriser la consommation foncière à vocation économique rendue possible par le POS en vigueur,

CONSIDERANT en particulier l'intérêt de geler l'urbanisation des terrains à vocation économique (zones 1 NAe et 1 NAea) situés au lieu-dit « Le Grand Champ » afin d'éviter une consommation excessive et non justifiée des espaces agricoles puis de réduire le périmètre de la zone NAe, dans sa partie ouest, au bénéfice de la zone NC afin de compenser le prélèvement sur les terres agricoles occasionné par l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2 NAe située au lieu-dit « Les Dix Mines ».

Entendu l'exposé, le maire propose :

- de l'autoriser à compléter comme évoqué ci-dessus les objectifs poursuivis dans le cadre de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur AMANAR demande des précisions sur le déroulé de la procédure

Monsieur le Maire précise que le dossier doit être transmis à la CDPNAF entre le 15 et le 20 novembre 2015 et que l'on peut espérer un dépôt de permis de construire dans les 6 mois.

La principale cause de retardement du dossier serait due à d'éventuelles fouilles archéologiques qui si elles s'avéraient indispensables, pourraient retarder de quelques semaines ou de quelques mois la procédure.

Madame LEFEVRE précise que c'est une bonne chose si grâce à cette procédure on peut « rendre » des terres agricoles.

Monsieur le Maire précise que cette Déclaration de Projet est la seule solution trouvée pour faire avancer ce dossier et que depuis un an tous les moyens ont été mis en œuvre pour lever tous les obstacles pour faire aboutir ce dossier qui relève de l'intérêt général et qui est justifié au regard des pertes d'emplois subies dans la commune.

Ce rapport est adopté

Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	19
Pour :	19

QUESTIONS DIVERSES :

Les 6 et 13 décembre 2015 ont lieu les élections régionales, il est demandé aux élus présents leur possibilités pour assurer les permanences lors de la tenue des bureaux de vote.

O-O-O

Monsieur BARBERY signale que LIDL semblerait vouloir quitter la commune car il a appris qu'ils se renseignaient auprès de la commune de Neuilly sous Clermont .

Monsieur le Maire explique que l'enseigne ne souhaite pas quitter la commune, mais cherche à s'agrandir, à changer de concept.

Madame Lefevre souligne qu'il est important pour les personnes en particulier celles qui habitent au Relais de poste d'avoir des commerces de proximité.

O-O-O

Monsieur Bachir demande où en est le projet d'aire d'accueil des gens du voyage, monsieur le Maire explique que les travaux ont commencé et que la livraison aura lieu au plus tard en juin 2016.

O-O-O

Dans le cadre de la distribution du numéro 2 du Rantignysien, monsieur le Maire sollicite les élus qui acceptent de participer à la distribution dans les boîtes à lettres.

Mesdames Gaucher, Lefevre, Maugery, Van Elsuwe, et messieurs Amanar, Bachir, Mallet, Pires, Vignouille répondent favorablement.

Monsieur le Maire souligne qu'il est important de penser à distribuer aux entreprises situées dans la zone de jardiland, rue Parmentier ainsi qu'à l'ensemble des entreprises de la commune.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21h05

DELION Dominique

LOTH Corinne

LEFEVRE Béatrice

GAUCHER Christine

GAUTHIER Marie

BARBERY Jean-Claude

AMANAR Aziz

MAUGERY Laurence

BURNER Philippe

VAN ELSUWE Ophélie

VIGNOULLE Julien

HUGONET Christian

MALLET Alain

LENTE Roselyne

BACHIR Farid

DENIS Danielle

PIRES Benjamin

DOISE Pierre

BAILLY Jean-François

VERITE Gaëlle

MOULIOM Sabrina

TAMPERE Catherine

DORION Yves